



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 68177

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le devenir de la ligne Metz-Nancy-Neufchâteau-Lyon. Dans le cadre de l'évolution des dessertes ferroviaires nationales entre la Lorraine et le sud-est, la SNCF a indiqué que plusieurs trains Corail seront remplacés par des TGV. Cette réorganisation modifiera considérablement les possibilités de déplacements régionaux et interrégionaux depuis la gare de Neufchâteau. En effet, la suppression de trains Corail réduit les possibilités de trajets entre Nancy et Neufchâteau, Nancy et Metz, Nancy-Neufchâteau et Dijon. Ces suppressions concernent à la fois des trajets en semaine et en week-end et pénalisent un certain nombre de voyageurs. La SNCF avance des raisons comptables pour justifier cette réorganisation ; le nombre de voyageurs ne serait en effet pas suffisant. Cette raison n'est pas acceptable, puisque chacun, quel que soit l'endroit où il habite, doit pouvoir se déplacer. En effet, il lui semble que cette mission de service public doit être garantie. Par ailleurs, il lui semble qu'il est de la responsabilité de l'État de la mettre en oeuvre. En effet, un transfert vers la région, en substituant des trains TER aux trains Corail ne serait pas acceptable, ou alors à la seule condition que l'État compense à l'euro près ces charges nouvelles. Il lui demande donc s'il compte s'engager à maintenir une organisation de transport en train permettant aux populations de ce secteur de pouvoir se déplacer et quels sont les choix qui seront faits en la matière.

Texte de la réponse

Les modifications apportées au service annuel 2010 par la SNCF sur certaines dessertes entre la Lorraine et le sud-est de la France visent à développer l'offre grandes lignes de la SNCF en remplaçant les trains Corail par des TGV. Dans ce cadre, la SNCF a transformé un aller-retour en train Corail entre Metz et Lyon en un aller-retour reliant Metz à Montpellier via Lyon qui correspond mieux aux besoins de la clientèle. En effet, l'horaire de départ du TGV entre Metz et Lyon, plus matinal que celui du train Corail, permet une arrivée à la mi-journée à Lyon. De plus, le prolongement de la liaison vers le Sud permet aux clients de bénéficier d'une desserte quotidienne vers le Languedoc, avec un temps de parcours considérablement diminué grâce au TGV. Le nouvel aller-retour TGV s'arrête en gare de Neufchâteau et les usagers de cette station conservent par ailleurs la possibilité d'utiliser le train Corail qui continue de circuler au départ de la Lorraine le soir et au départ de Lyon le matin. Plus généralement, afin d'assurer la pérennité des liaisons Corail, le Gouvernement étudie un dispositif nouveau qui permettra à la SNCF d'exploiter certaines lignes déficitaires (Corail, Intercités, trains de nuit) dans des conditions économiques favorables. Un audit a été engagé à cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68177

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 décembre 2009, page 12460

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2494